



**AIDE AUX MISSIONS INTERNATIONALES ET FRANCE (membres titulaires)**  
*Approuvé par le Conseil de Laboratoire d'Arènes UMR 6051, le 9 février 2021*

Le laboratoire Arènes soutient financièrement les participations aux congrès et colloques internationaux. Les membres disposant de contrats de recherche doivent mobiliser leurs fonds propres en priorité. Tous les membres doivent chercher des co-financements ou soutiens externes (voir documentation intranet et gestionnaires d'appui à la recherche) .

Dans un souci de réduction de son empreinte écologique, le laboratoire adopte une politique de limitation stricte des déplacements par transport aérien, en particulier pour les communications simples lors de congrès ou de conférences.

**Démarche à suivre**

1. Les membres d'Arènes sont invités à se rapprocher de leur gestionnaire par site pour estimer le coût (transport et hébergement) en respectant les règles d'achat de chaque tutelle.
2. Sur cette base , adresser une demande de budget pré-alloué (à [direction@arennes.eu](mailto:direction@arennes.eu) et [secretariat@arennes.eu](mailto:secretariat@arennes.eu)) en mentionnant :
  - a. l'acceptation de la communication ou d'une session par le comité d'organisation
  - b. le programme de l'évènement
  - c. l'aide demandée et les éventuels co-financements recherchés et/ou obtenus
  - d. toute justification en cas de dépassement des forfaits indiqués ci-dessous

Au retour, un état de frais doit être transmis au gestionnaire avec les pièces justificatives des dépenses effectuées, selon les règles de chaque tutelle (voir documentation intranet).

**Forfait des missions internationales**

L'aide financière forfaitaire comprend le transport et le séjour sur place (3 nuits d'hôtel et repas). Les montants indiqués ci-dessous sont indicatifs et doivent être modulés en fonction des conditions de voyage et d'hébergements particulières (transports intérieurs par exemple) :

800 € pour l'Europe ; 1200 € pour l'Amérique du Nord ; 1600 € pour le reste du monde.  
L'inscription à l'évènement est également prise en charge et se rajoute à ce montant.

En cas de dépassement du budget en cours de mission (hors imprévus indépendants de sa volonté), le surcoût est assumé par le membre titulaire en mission.

**Forfait des missions en France**

Pour les conférences et colloques en France, l'aide apportée couvre de façon ordinaire le transport et deux nuitées.